

## VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 1964

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AU TARIF POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE

Avis de motion donné le 27 août 2012 Adopté le 17 septembre 2012 En vigueur le 20 septembre 2012

## **NOTES EXPLICATIVES**

Ce règlement modifie le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'ajuster la tarification pour la délivrance d'un permis de dépôt de neige dans la rue en vertu du Règlement sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement au dépôt.

## RÈGLEMENT R.V.Q. 1964

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AU TARIF POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- **1.** L'article 39.11 du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q.* chapitre C-9 et ses amendements, est modifié par :
  - 1° la suppression au premier alinéa, de « imposée comme suit : »;
- 2° l'insertion au premier alinéa, après « à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, est » de « pour la période du 1er novembre au 30 avril de l'année suivante, à l'égard de tout requérant dont l'immeuble possède une superficie à déneiger inférieure ou égale à 300 mètres carrés, de 6,12 \$ du mètre carré de la surface à déneiger. »;
  - 3° la suppression du tableau du premier alinéa.
- 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'ajuster la tarification pour la délivrance d'un permis de dépôt de neige dans la rue en vertu du Règlement sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement au dépôt.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.